

Notes d'allocution de Monsieur Yves Charette, à l'occasion
Du 20^e Congrès annuel de l'ASMAVERMEQ

20 ANS DE PARTENARIAT, UNE PROMESSE D'AVENIR

Québec

Le 19 septembre 2008, lors du dîner (10 à 15 min.)

Messieurs les membres de l'exécutif,

Mesdames et messieurs,

C'est avec plaisir que j'ai accepté l'invitation de prendre la parole dans le cadre du congrès annuel de votre association. C'est une occasion privilégiée pour moi, 4 mois à peine après mon entrée en fonction, d'échanger avec vous. En effet, depuis le 26 mai dernier, j'ai le grand privilège mais aussi la lourde responsabilité de diriger l'agence Contrôle Routier Québec.

L'année 2008 est historique à bien des égards, non seulement elle marque le 400^e anniversaire de la Ville de Québec et ses nombreux événements de grande envergure mais c'est aussi le 20^e anniversaire de la mise en œuvre du Programme de vérification mécanique obligatoire et le 20^e anniversaire de votre association. N'oublions surtout pas le 20^e anniversaire

d'une collaboration de tous les jours entre nous, et je vous en remercie.

Comme vous le savez, c'est en 1988 que le gouvernement du Québec, de concert avec celui des autres provinces et territoires et avec le gouvernement fédéral, a mis en place le Programme de vérification mécanique obligatoire au Canada. Il s'inscrit dans le contexte de la déréglementation du transport routier visant, entre autres, à faciliter les échanges interprovinciaux tout en assurant une meilleure sécurité pour les usagers de la route.

Nous partageons avec vous, j'en suis convaincu, cette grande préoccupation qu'est la sécurité des citoyens.

L'Entente canadienne sur le transport routier comprend plusieurs volets qui portent notamment sur les heures de conduite et de travail, l'arrimage des charges et la vérification mécanique des véhicules. Ce dernier volet concerne trois éléments essentiels à la sécurité des usagers de la route soit :

- la vérification avant départ (mieux connue sous l'acronyme V.A.D.),
- l'entretien préventif,
- la vérification mécanique obligatoire des véhicules.

Au moment de l'entrée en vigueur de l'Entente canadienne, la Société de l'assurance automobile du Québec, à qui le gouvernement avait confié le mandat de la Sécurité routière, a eu à faire un choix entre deux options pour répondre aux exigences de l'Entente. Elle pouvait mettre en place des établissements dans toutes les régions du Québec ou s'associer avec des partenaires déjà établis.

Les dirigeants de la SAAQ ont choisi la voie du partenariat. C'est ainsi que fut établi le réseau de mandataires pour la mise en œuvre du Programme de vérification mécanique obligatoire (PVMO) et le début de notre association avec l'ASMAVERMEQ.

20 ans plus tard, le réseau compte quelques 150 entreprises établies dans toutes les régions administratives du Québec qui détiennent 95 mandats pour vérifier les véhicules lourds (3000 kg et plus) et 84 mandats pour vérifier les véhicules légers (moins de 3000 kg).

En 1991, s'est ajouté un nouveau mandat, soit la vérification des véhicules déclarés gravement accidentés (VGA) avec comme objectif de s'assurer que les véhicules gravement accidentés qui sont reconstruits soient sécuritaires. Mais il doit

également viser à contrer l'utilisation de véhicules ou de pièces obtenus illégalement. Dans ce secteur particulier, la Société est à revoir les processus afin d'actualiser et d'améliorer les façons de faire.

En 1998, suite aux recommandations faites par un coroner, la Société a entrepris de remplacer le programme d'autovérification des véhicules de plusieurs entreprises de transport par le Programme d'entretien préventif, mieux connu par son acronyme, le PEP, avec l'adoption du nouveau *Règlement sur les normes de sécurité des véhicules routiers*.

Aujourd'hui, un peu plus de 3000 entreprises ont un programme d'entretien préventif reconnu par la Société.

Tout au long de ces vingt années, votre association a été un partenaire privilégié, non seulement par les quelques 250 000 vérifications de véhicules chaque année, mais aussi par votre souci d'accompagner la Société de l'assurance automobile du Québec et Contrôle routier Québec dans l'amélioration constante du Programme.

La sécurité routière ne se limite cependant pas à la vérification mécanique.

Concernant principalement les véhicules lourds, ne pensons qu'à la vérification avant départ, le respect des heures de conduite et de travail des conducteurs et aussi l'arrivée de la Loi sur les propriétaires, exploitants et conducteurs de véhicules lourds (PECVL) qui est venue régir globalement le comportement des entreprises et des conducteurs.

C'est cet ensemble de dispositions qui permet d'augmenter la sécurité des usagers de la route, mission primordiale de Contrôle Routier Québec.

C'est la responsabilité de chacun des intervenants impliqués dans le domaine de la sécurité routière d'accomplir son mandat avec rigueur et professionnalisme.

Nous partageons avec vous cette lourde responsabilité.

Votre rôle, qu'il soit comme mandataire en vérification mécanique, représentant de la Société de l'assurance automobile du Québec ou comme personne ou entreprise à qui la Société a reconnu son programme d'entretien préventif, est essentiel et exige de vous une constante rigueur dans le respect de vos obligations. Nous savons que la population peut compter sur vous.

Quant à nous, notre rôle est de vous permettre de réaliser votre mandat adéquatement mais aussi d'en contrôler la qualité.

Est-il nécessaire d'ajouter qu'il est essentiel qu'ensemble nous nous assurions de la qualité du réseau. Nous ne pouvons nous permettre que certaines situations d'exception entachent notre réputation et créent un doute sur l'efficacité de notre partenariat.

En septembre 2007, dans un contexte d'optimisation et par souci d'efficacité, nous avons centralisé la formation, le soutien et la gestion du réseau de mandataires.

Le nouveau Service de la vérification mécanique et du soutien aux mandataires a entrepris, dans la dernière année, la mise en place d'une formation plus uniforme et assure le soutien téléphonique aux mandataires.

C'est dans un contexte d'amélioration continue que les membres de cette équipe dynamique travaillent. N'hésitez pas à recourir à leur expertise au besoin pour une plus grande qualité au niveau des vérifications mécaniques que vous effectuez.

Je vous invite à visiter notre kiosque où des membres de cette équipe seront heureux de vous accueillir.

Au niveau régional, chaque service continuera de s'impliquer et de contribuer au maintien de la qualité du réseau; d'ailleurs dans les mois qui viennent, une attention particulière sera portée à cet aspect.

Cet après-midi, monsieur Guy Brisson, chef du Service de la vérification mécanique et du soutien aux mandataires, vous parlera plus en détail de l'assurance qualité des programmes de vérification mécanique. Ne manquez pas cette conférence.

Au cours de la prochaine année, nous continuerons à déployer des efforts afin de poursuivre l'amélioration du soutien que nous vous offrons.

Vous aurez également à vous impliquer dans la collecte d'information concernant le « poids nominal brut des véhicules » (PNBV) qui servira, à compter de juillet 2009, à la nouvelle définition de véhicule lourd. Vous serez informés prochainement des modalités entourant cet aspect.

En conclusion, tout au cours des 20 dernières années, notre partenariat a su faire ses preuves et a démontré sa raison

d'être quant à la sécurité des citoyens du Québec et la bonne marche de l'industrie du transport. Au niveau du développement durable, de la formation, de l'aide aux victimes d'accident et de l'encouragement de jeunes étudiants, votre implication, par la remise de prix et de bourses, me prouve la richesse de votre partenariat.

Je nous souhaite donc un autre 20 ans de partenariat , mais comme dans un couple il faut continuellement et au jour le jour chercher à le renouveler, l'enrichir et l'améliorer.

Bon congrès et bon anniversaire!